

Date d'émission: 04/09/2012

Date de révision: 23/02/2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme des produits : Solide, poudre
Nom des produits : PRESTIA MILLECAST
Groupe des produits : Pas d'informations complémentaires disponibles.
Code UFI : Non applicable.
Préciser si le produit contient des nanoformes : Non applicable.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Pas d'informations complémentaires disponibles.
Utilisation de la substance/mélange : Plâtre développé pour le procédé de coulage en céramique de table

Usage déconseillé : Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Etex France Building Performance
500 Rue Marcel Demonque - Zone Agroparc - CS 70088
84915 AVIGNON CEDEX 9 - France
T 04 32 44 44 44

fds.efbp@etexgroup.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA Tel. 01 45 42 59 59

| Pays | Organisme/Société | Numéro d'urgence |
|--------|-------------------|-------------------|
| France | ORFILA | +33 1 45 42 59 59 |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélange/Substance & Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)

- Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

- Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Elements d'étiquetage

- Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme de danger : Non
Mention d'avertissement : Non applicable.
Mention de danger : Non applicable.
Conseils de prudence (CLP) : Non applicable.
Phrases EUH : Non applicable.
Fermeture de sécurité pour enfants : Non
Indications de danger détectables au toucher : Non

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Peut entraîner une irritation des yeux ou de la peau, gorge, poumons, pour personnes sensibles.

ATTENTION - NE PAS utiliser ce produit pour mouler quelques parties du corps tels que mains ou doigts... Ce produit chauffe lors de la prise après avoir été mélangé à de l'eau et de sérieuses brûlures de peau peuvent apparaître si ce produit est utilisé comme matériau de moulage sur des parties de corps vivant. Si ce produit devait être réensaché par un distributeur, cette mise en garde doit être répétée sur les nouvelles fiches de sécurité.

Substance PBT : Non classé

PRESTIA MILLECAST

Déclaration Volontaire de Sécurité

Ce document est fourni à titre d'information, la réglementation actuelle REACH n'obligeant pas à rédiger une FDS pour ce type de produit

Matière vPvb : Non classé

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Nom générique : Plâtre
Désignation chimique : Sulfate de calcium semi-hydraté
Formule chimique : $\text{CaSO}_4, 1/2\text{H}_2\text{O}$
N° CAS : 7778-18-9
Constituants contribuant aux dangers : Sulfate de Calcium Semihydrate d'origine naturelle pouvant contenir des traces de quartz

3.2. Mélange

Non applicable.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : Pas d'informations complémentaires disponibles.
Premiers soins après inhalation : Pas d'informations complémentaires disponibles.
Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau à l'eau claire.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire. Consulter un médecin si nécessaire.
Premiers soins après contact oculaire : Pas d'informations complémentaires disponibles.
Premiers soins après ingestion :
Potentiels soins médicaux immédiats : Se référer à la section 4.2.
Effets différés : Se référer à la section 4.2.
Port des EPI secouristes : Se référer à la rubrique 6.1.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers et nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Réactivité en cas d'incendie : Le produit est non inflammable et ne favorise pas la combustion d'autres produits.
Produits de décomposition dangereux : PRESTIA MILLECAST se décompose en anhydride sulfurique + CaO (chaux vive) à température > 1200°C.

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Retirer toute flamme nue ou autre source d'ignition à proximité du produit (ne pas fumer, éviter les étincelles).

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Utiliser un équipement de protection personnel. Port du masque anti poussière et lunettes.
Prévention (éloignement des sources inflammables etc...) : Assurer une aération suffisante.

6.1.2. Pour les secouristes

Tissus appropriés pour les équipements de protection individuelle : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

PRESTIA MILLECAST

Déclaration Volontaire de Sécurité

Ce document est fourni à titre d'information, la réglementation actuelle REACH n'obligeant pas à rédiger une FDS pour ce type de produit

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter aux égouts, ni dans le milieu naturel

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement du déversement : Pas d'information complémentaires disponibles.

Procédés de nettoyage : Ramasser à la pelle ou au balai.

Autres informations : Pas d'informations complémentaires disponibles.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Toute action mécanique, lors de la mise en œuvre de ce produit, libère de la poussière susceptible de contenir des particules de quartz. Appliquer les mesures de protection individuelles et collectives appropriées.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Toute action mécanique, lors de la mise en œuvre de ce produit, libère de la poussière susceptible de contenir des particules de quartz. Appliquer les mesures de protection individuelle et collective appropriées : En terme de prévention, éviter l'émission de poussières en utilisant des outils avec système d'aspiration de poussières et garantir une ventilation adéquate sur le lieu de travail. En précautions, éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation de poussière en portant les équipements de protection individuelle appropriés (lunettes de sécurité, gants, vêtements de protection et masque anti-poussière, de type P3).

Conseils d'hygiène du travail : Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail, se laver les mains après chaque utilisation et enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Bonne rotation de stock
Conditions de stockage : Conserver à l'abri de l'eau et de la chaleur.
Lieu de stockage : Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits incompatibles : Pas d'informations complémentaires disponibles.
Matériaux d'emballage : Livré en sac étanche à l'humidité (film polyéthylène)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Aucune exigence particulière
Protection contre les poussières : Ne pas dépasser (code du travail):
10 mg/m³/8h = poussières totales inhalées
4 mg/m³/8h = poussières alvéolaires
Protection des voies respiratoires : En cas d'exposition à la poussière, porter les équipements de protection individuelle appropriés. Porter des lunettes de sécurité à protection latérale, des gants, vêtements de protection et un masque anti-poussières au minimum de type FFP2.
L'ensemble des mesures de protection individuelles et collectives doivent être prises conformément à l'évaluation des risques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

PRESTIA MILLECAST

Déclaration Volontaire de Sécurité

Ce document est fourni à titre d'information, la réglementation actuelle REACH n'obligeant pas à rédiger une FDS pour ce type de produit

| | |
|--|---|
| Aspect à 20°C | : Poudre |
| Couleur | : Blanche |
| Odeur | : Inodore |
| pH (5% eau pure) | : 7-7,5 |
| Température spécifique de changement d'état physique | : Pas de décomposition en dessous de 1200°C |
| Masse volumique | : 2,75 |
| Solubilité ç l'eau | : 7,2g/l |
| Point éclair | : Non concerné |
| Caractéristiques d'explosivité | : Non explosif |
| Température d'auto inflammation | : Non applicable |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Inerte, non réactif.

10.2. Stabilité chimique

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non concerné.

10.4. Conditions à éviter

Durcit au contact de l'eau.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun dans des conditions normales, >1200°C voir paragraphe 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

| | |
|-----------------------|---|
| Toxicité aiguë | : Non toxique |
| Pas ingestion | : Non toxique |
| Par inhalation | : Peut entraîner une irritation des yeux ou de la peau, groge, poumons, pour personnes sensibles. |
| Irritation | : Pas d'informations complémentaires disponibles. |
| Toxicité à long terme | : Non applicable. |

11.2 Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Le sulfate de calcium dihydrate est légèrement soluble dans l'eau (solubilité d'environ 2,5 g CaSO₄/l).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le sulfate en présence de matières organiques et dans certaines conditions anaérobies, conduit à la formation d'hydrogène sulfuré. L' ion sulfate est un des anions les moins toxiques (guide 1993 pour la qualité de l'eau potable OMS).

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvT

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

PRESTIA MILLECAST

Déclaration Volontaire de Sécurité

Ce document est fourni à titre d'information, la réglementation actuelle REACH n'obligeant pas à rédiger une FDS pour ce type de produit

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets (conteneurs à utiliser, méthodes de traitement, propriétés physiques ou chimiques pouvant influencer sur les options de traitement...) : Produit recyclable. Stockage en alvéoles mono-produit spécifiques au plâtre.
Ne pas stocker en mélange avec des déchets organiques.
Pas de rejet de produit dans les égouts pour des raisons purement mécaniques. Elimination des emballages selon le décret du 13 juillet 1994 de la loi relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux et notamment aux déchets d'emballage dont les détenteurs ne sont pas les ménages.

Législation régionale : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations spécifiques : Ne pas déverser les eaux usées dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED) : Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Non soumis à l'ADR

Non classé

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance REACH soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

France

Étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils (Arrêté du 19 avril 2011):



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Réglementation communautaire : préparation non considérée comme dangereuse conformément aux normes 67/548/CEE et 1999/45/CEE et non sujet à étiquetage selon règlement (CE) n°1272/2008 (CLP).

RUBRIQUE 16: Autres informations

| Numéro de la version | Date de la revue | Modifications |
|----------------------|------------------|---------------------------|
| 0.0 | 04/09/2012 | Création du document |
| 1.0 | 20/10/2015 | |
| 2.0 | 23/02/2021 | Mise à jour réglementaire |

Déclaration Volontaire de Sécurité

Les renseignements contenus dans ce document sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Ce document a été rédigé et doit être utilisé uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables